

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 15 AVRIL 1858.

---

**Rapport de la Commission des naturalisations sur la requête du sieur NICOLAS AUBRY, fabricant de boutons à St.-Gilles-lez-Bruxelles, demandant que le Sénat, revenant sur sa décision négative, lui accorde la naturalisation ordinaire avec exemption du paiement des droits d'enregistrement.**

---

Présents : MM. BARON GILLÈS, D'HOOP, DE BLOCK, NEEF et VAN SCHOOR, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le sieur Aubry, industriel, domicilié à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, avait, par requête en date du 10 juin 1849, sollicité la naturalisation ordinaire avec exemption des droits d'enregistrement. Il appuyait cette demande sur ce qu'il avait pris part aux combats de la révolution. Cette assertion étant dénuée de preuves à l'appui, M. le procureur général près de la Cour d'appel de Bruxelles avait, par dépêche en date du 29 novembre 1849, conclu au rejet de la demande en tant qu'elle concernait l'exemption des droits. Toutefois, cette demande fut prise en considération par la Chambre des Représentants. Le Sénat la rejeta dans sa séance du 5 avril 1851.

Le sieur Aubry, par une nouvelle requête en date du 22 décembre 1856, prie le Sénat de vouloir bien revenir sur sa première résolution.

Il conste, cette fois, d'attestations émanées de personnes dignes de foi, que le pétitionnaire a pris une part active au combat de Sainte-Walburge.

Aussi, par dépêche en date du 9 avril 1857, M. le procureur-général, revenant sur son premier avis, croit-il pouvoir, en présence des attestations fournies, laisser à l'appréciation de M. le Ministre de la Justice, de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'aviser favorablement cette nouvelle demande.

M. le Ministre, considérant la participation du sieur Aubry aux combats de la révolution comme établie d'une manière certaine, recommande la demande du pétitionnaire à la bienveillance du Sénat.

Le sieur Nicolas-Félix Aubry est né à Halles, département de la Meuse (France), le 21 décembre 1812. Il habite la Belgique depuis 1829, s'y est ma-

( 2 )

rié deux fois avec des femmes belges ; il a plusieurs enfants. Le pétitionnaire a érigé à Saint-Gilles-lez-Bruxelles un établissement industriel qu'il dirige d'une manière honorable. Il est depuis nombre d'années officier de la garde civique de cette commune.

Dans cet état de choses, et surtout en présence de la constatation bien établie des services rendus au pays par le sieur Aubry, votre Commission croit pouvoir vous proposer d'accueillir favorablement sa demande.

*Le Président,*  
Le Baron GILLÉS.

*Le Rapporteur,*  
J. VAN SCHOOR.